



المجلس الأعلى للتربية والتكوين والبحث العلمي
Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°01/CSEFRS/2019
SEANCE PUBLIQUE

Le **Mercredi 13 Mars 2019** à 10h00, il sera procédé, en séance publique, dans la salle de réunion du Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique sis, à angle Avenue Allal El Fassi- et Avenue Al MILYA, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, concernant la maintenance des installations et équipements audiovisuels et multimédia du siège du Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Pôle Ressources à l'adresse précitée. Il peut également être téléchargé à partir du portail du Conseil www.csefrs.ma ou du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à **Trois mille dirhams (3 000,00 Dhs)**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **Deux cent quatre-vingt mille Dirhams toutes taxes comprises (280 000,00 DHS TTC)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Pole Ressources du Conseil Supérieur de l'Education de la Formation et de la Recherche Scientifique à l'adresse précitée ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique via le site web www.marchespublics.gov.ma.

La visite des lieux qui est **obligatoire**, se tiendra le **Judi 28 Février 2019 à 11h00** aux locaux du Conseil sis à : Angle avenue Allal El Fassi et Avenue Al Melia.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 10 & 11 du règlement de consultation.

Les candidats nationaux doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original de l'attestation de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et travaux publics, dans le secteur suivant :

Secteur	Qualification	Classe minimale
K	K2	4

Les candidats étrangers doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 10 du règlement de consultation.

